

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2018-31

~o O o~

L'an deux mille dix-huit, le dix-sept septembre, à vingt heures trente, le conseil municipal, dument convoqué, le douze septembre s'est réuni sous la présidence de Monsieur Francis DELCROS, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

PRESENTS :

M. Francis DELCROS, M. Ronan FLEHO, Mme Florence PAULY, M. Vincent MICHELET, Mme Isabelle LEURENT, M. Jean-Pierre ACEVEDO, M. Marc JOKIEL, M. Jean-Yves BERGOGNAT, Mme Martine VAILLOT, Mme Frédérique CONSTANS, Mme Sandrine SALIER, M. Christophe MAUREL, Mme Agnès BARLET, Mme Céline GOEURY, Mme Catherine PIED-JULES, M. Alexandre PERAUD, Yann CHAIGNE.

EXCUSES :

M. Jean-François LAVILLE, Mme Christelle LAPOUGE, Mme Gwenaëlle VINTER, M. Patrice CAILLE, Mme Michèle MANOUVRIER

ABSENTS :

M. Thomas BEX

PROCURATIONS :

M. Jean-François LAVILLE procuration à Mme Céline GOEURY
Mme Christelle LAPOUGE procuration à Mme Florance PAULY
Mme Gwenaëlle VINTER procuration à M. Francis DELCROS
M. Patrice CAILLE procuration à M. Alexandre PERAUD
Mme Michèle MANOUVRIER procuration à Mme Agnès BARLET.

Secrétaire de séance : Frédérique CONSTANS

~o O o~

N° 2018-31 OBJET : MOTION

POSITION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LATRESNE RELATIVE AU DEPLOIEMENT INDIVIDUEL DES COMPTEURS COMMUNICANTS LINKY SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

EXPOSE DES MOTIFS

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que nous avons reçu près de quatre-vingt lettres, mails ou appels d'administrés nous signifiant leurs inquiétudes et leur refus concernant l'installation des compteurs LINKY à leur domicile.

Considérant la lettre du Préfet en date du 6 juillet 2018 demandant à la commune de Latresne le retrait de sa délibération n°2018-25 du 11 juin 2018 N° 2018-25 OBJET : délibération portant refus du déclassement des compteurs d'électricité existants et de leur élimination ;

Considérant le retrait de cette délibération par le Conseil municipal dans sa délibération N°2018-30 OBJET : retrait de la délibération N°2018-25 portant refus du déclassement des compteurs d'électricité existants et de leur élimination ;

Considérant qu'il n'appartient pas à la commune de s'opposer au principe même de l'installation de Linky dans la mesure où la distribution d'électricité est une compétence gérée par le SDEEG, ENEDIS en étant le concessionnaire.

Il convient cependant que les habitants puissent conserver la liberté individuelle de s'opposer à l'installation d'un compteur Linky à leur domicile, sans que leur refus engendre de la part d'ENEDIS ou des entreprises mandatées par elle des actions de pose forcée ou de quasi-harcèlement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** :

- **De prendre acte** qu'il ne peut s'opposer juridiquement au déploiement sur son territoire des compteurs Linky,
- **De demander** à la société ENEDIS :
 - D'écouter, de prendre en compte et de respecter la volonté des personnes qui refusent l'installation à leur domicile des compteurs Linky ;
 - De prendre en considération les blocages personnels ou techniques qui sont évoqués lors de la pose des compteurs, en aucun cas d'exercer une quelconque forme de pression, de menace, d'intimidation ou de harcèlement ;
 - De respecter toute prescription médicale faisant état d'électro-sensibilité, en retirant immédiatement et sans réserve les personnes atteintes par cette affection du programme de pose de ces compteurs ;
 - De rappeler l'ensemble des principes à ses sociétés sous-traitantes, chargées de l'installation de ces compteurs, et de s'assurer du respect sans condition de toutes ces mesures.

Pour : 19 voix
Contre : 3 voix
Abstention : 0 voix

Le Maire,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité,
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
Fait et délibéré
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Le Maire
Francis DELCROS

